

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille neuf, le cinq novembre, à 20 heures 15, le Conseil Communautaire, convoqué le vingt huit octobre 2009, s'est réuni à ERCE EN LAMEE, sous la présidence de Mr MELLET.

ETAIENT PRESENTS

. les délégués titulaires

MM. THEBAULT, BERTAU, JOUADE, HILLIGOT, LECLERC, GENDROT, LEMOINE, DESHOUX, Derval, MARTIN, EON, BEAUJOUAN, GARDAN, GUYOT, KAZMIERCZAK, TULANE, CALVEZ, BOURASSEAU, BRIZARD, HAISSANT, RINFRAY, PLARD, MELLET, KERIBIN, DUPONT, DEROCHE, THELOHAN, PAIZEE, CHEDMAIL, BEAUFILS, BARREL, LAINE, LANDEL, LOUIS, PILARD, DENIEL, MENARD, GUIHEUX, GELDREICH.

. les délégués suppléants

M. GOIZET	pour	Mme PEUVREL
M. GUILLOIS	pour	M. TROUBOUL
Mme PERCHER	pour	M. ADAM
M. PAUMELLE	pour	Mme ALLAIN

formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. BRIAND, Mme BROSSAULT (excusée), M. RENAULT, M. FERRE, M. DUTEMPLE, Mme LEGUEDE , M. LALANDE, M. THEBAUD, Mme MOUTEL (excusée).

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION

Melle BERNARD	Coordinatrice du Service Jeunesse de la Communauté de Communes
Mme SOURGET	Chargée de mission de l'Espace Entreprises du Pays des Vallons de Vilaine
Mme DINDAULT	Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de : ---

Mr GENDROT Daniel a été élu Secrétaire de séance .

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Communautaire, le Président informe l'Assemblée des décisions de Bureau prises les 29 septembre et 20 octobre 2009.

Puis il propose d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour de la réunion ⇨

. Proposition d'avenant n° 1 au lot « Serrurerie - Métallerie » relatif aux travaux d'aménagement d'un espace muséographique sur le site des Mines de la Brutz, à TEILLAY

. Proposition d'avenant n° 1 au lot «Menuiseries intérieures» relatif aux travaux d'aménagement d'un espace muséographique sur le site des Mines de la Brutz, à TEILLAY

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'examiner ces questions supplémentaires en cours de séance.

*** BILAN D'ACTIVITES DU SERVICE COORDINATION JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ***

Pour apporter une information sur les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes, en faveur de la Jeunesse, Marie-Gaëlle BERNARD présente à l'assemblée, un bilan d'activités synthétique sur les missions relatives à son poste de Coordinatrice du Service Jeunesse.

Après avoir rappelé l'historique du transfert de la compétence « Jeunesse » des Communes à la Communauté de Communes, et développé l'organisation de ce nouveau service, Melle BERNARD expose les différentes contractualisations passées entre la Communauté de Communes et la CAF ainsi que les autres partenaires. Elle rend compte du lien et du mode de fonctionnement mis en place avec Léo Lagrange à qui la Communauté de Communes a délégué la prestation d'animation des Espaces Jeunesse.

Elle donne également une vue d'ensemble sur le rôle du Point Information Jeunesse.

Cf document de présentation joint au compte rendu de réunion.

*** SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ZAE DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE ***

Il est soumis au Conseil Communautaire, pour validation, le projet de schéma de développement des zones d'activités économiques du Pays des Vallons de Vilaine.

Claire Sourget – chargée de mission de l'Espace Entreprises du Pays des Vallons de Vilaine, présente alors à l'assemblée le schéma tel qu'il a été préparé par les 2 bureaux d'études Cap Terre et E-Parc, et le groupe de travail qui en a suivi l'élaboration.

Il est fait état du diagnostic de l'existant en terme de zones d'activités économiques sur l'ensemble du Pays des Vallons de Vilaine, qui a permis de définir 3 grands objectifs pour le territoire, et qui sont les suivants ⇨

➤ **Accompagner le développement économique**

- par la différenciation de l'offre d'accueil des activités économiques,
- par le fait de favoriser l'implantation des créateurs d'entreprises
- par l'accompagnement du parcours des entreprises
- par l'accueil de nouvelles entreprises

➤ **Garantir un accueil et un cadre de vie de qualité**

- en apportant un niveau de prestations adapté aux besoins des entreprises tout en garantissant un certain niveau de qualité

➤ **Faire des ZAE un levier de développement durable**

- en pérennisant les investissements réalisés par le biais d'un engagement dans un processus d'amélioration continue

A partir de ces objectifs, a été définie une stratégie de développement reposant sur 3 axes :

- la différenciation de l'offre d'accueil : avec la mise en place d'une typologie des ZAE, à savoir classement de ces zones en fonction de leur potentiel de développement en Pôles de proximité, Pôles d'équilibre, et Pôles stratégiques
- l'armature territoriale des zones d'activités : avec la qualification des sites existants, selon leur vocation, les opportunités qu'ils offrent, les moyens et actions à mettre en œuvre pour l'amélioration de ces zones. Mais aussi, l'évaluation des besoins actuels et futurs en matière d'offre foncière et immobilière, et la qualification des futurs sites.
- la synergie entre des différents acteurs en matière de développement économique, nécessitant de définir une « règle du jeu » qui garantira la complémentarité des actions engagées sur les 2 Communautés de Communes du Pays des Vallons de Vilaine. Il s'agit là de répartir les compétences permettant à chaque Communauté de Communes de conserver une autonomie dans sa politique de développement économique, de limiter la concurrence entre les 2 territoires intercommunaux, de développer des partenariats communs avec les acteurs extra territoriaux, de partager des outils et des procédures afin d'améliorer l'accueil et le développement économique du Pays.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé la mise en œuvre de 3 grandes catégories d'actions :

- les actions de gestion déclinées selon les intervenants
 - Echelle Pays : Observation territoriale
 - Suivi du schéma de développement des zones d'activités
 - Marketing territorial
 - Animation économique du territoire
 - Gestion du pôle stratégique
 - Echelle Communauté de Communes :
 - Soutien à l'animation des zones d'activités économiques
 - Amélioration de l'offre
 - Pour ces actions, il y a lieu de créer un poste d'animateur économique partagé
- les actions de requalification, avec pour chacune des Communautés de Communes, une liste des actions à engager sur leurs zones d'activités pour améliorer leur image et leur fonctionnement
- les actions de développement avec pour chacune des Communautés de Communes, une liste des actions à engager sur leurs zones d'activités pour développer l'offre foncière et renforcer l'attractivité de ces zones

Enfin, pour assurer le suivi du schéma de développement, divers outils devront être mis en œuvre tels que :

- * Suivi du site stratégique
- * Suivi de la politique d'animation territoriale
- * Suivi des demandes exogènes
- * Suivi de la qualité des différentes zones d'activités
- * Suivi des disponibilités foncières et immobilières
- * Suivi des demandes endogènes
- * Suivi des animations locales
- * ...

Suite à cette présentation, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le schéma de développement

des zones d'activités économiques du Pays des Vallons de Vilaine, tout en demandant toutefois d'ajouter dans la liste des pôles de proximité pour Moyenne Vilaine et Semnon, le projet de zone inscrit au P.L.U. de LA NOE BLANCHE, pour une superficie de 1,8 Ha..

Le Président indique, par ailleurs, la nécessité de se doter de moyens humains pour assurer le suivi du développement économique. Il restera à définir s'il s'agit d'un emploi partagé entre les 2 Communautés de Communes, ou si chaque Communauté de Communes choisit d'avoir son propre chargé de mission.

*** REVISION DU CONTRAT DE PAYS 2006 – 2012
ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LE PAYS DES VALLONS DE VILAINE ***

Le Président rappelle que Conseil régional de Bretagne a, en 2005, confirmé les orientations de sa politique territoriale, reposant notamment sur une méthode de contractualisation et l'attribution d'une dotation par Pays : politique des contrats de pays.

Le 27 novembre 2006, le Pays des vallons de Vilaine, comme suite à la consultation des communautés de communes de son territoire, la Communauté de communes du canton de Guichen, d'une part, et la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon d'autre part, a signé le contrat de pays avec la Région pour la période 2006-2012.

Le contrat de pays permet de croiser le projet régional et les projets territoriaux présentés par le Pays des vallons de Vilaine tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le Pays, territoire de stratégie par sa charte, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu par la Région comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour la mise en cohérence.

Le territoire du Pays des vallons de Vilaine a choisi l'expérimentation du développement durable dans l'accueil des populations et le développement des activités économiques, au regard du contexte local : pour accueillir de nouvelles populations tout en conservant la qualité de vie et les paysages qui font la force de notre territoire, il est nécessaire de penser le développement autrement. La taille du Pays est un atout pour mettre en œuvre des actions innovantes.

La dotation régionale du contrat de pays des vallons de Vilaine a été fixée à 2.597.430 €, réparti entre plusieurs enveloppes :

- Enveloppe n°1, hors contrat : intervention de la Région au titre de ses propres politiques (lycées, infrastructures de transport...)
- Enveloppe n°2 : projets codécidés entre la Région et le Pays des vallons de Vilaine (1.478.669 €)
- Enveloppe n°3 : « structurant local » (369.667 €)
- Enveloppe ingénierie : financement des capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets de l'association du Pays des vallons de Vilaine (749.094 € pour la durée du contrat, plafonnée à 124.849 € par an)

En outre, une dotation supplémentaire de 251.106 € est venue s'ajouter en 2009 ; elle est dédiée au financement des projets numériques (études, usages, infrastructures telles que la pose de fourreaux d'attente).

L'enveloppe 2 faisant l'objet d'un exercice de programmation, des projets d'actions ont donc été identifiés et contractualisés avec la Région en 2006, et ce pour la durée du contrat.

Toutefois, pour introduire la souplesse nécessaire à toute démarche de programmation pluriannuelle, une évaluation à mi-parcours du contrat en 2009, a été prévue, dans le but notamment d'actualiser la stratégie du territoire, prendre en compte l'évolution des projets programmés et le cas échéant abandonner certains de ces projets ou en inscrire de nouveaux (revoir la composition du contrat).

Cette évaluation est intervenue sur le Pays des vallons de Vilaine au cours du premier semestre 2009, en partenariat avec les représentants des deux communautés de communes et du Conseil de développement du Pays.

Concernant la stratégie, et au regard du contexte actuel, les élus ont souhaité réaffirmer les priorités définies reposant à la fois sur la charte de territoire de 2001 et la définition des vocations territoriales réalisée pour la formation de ce contrat en 2006. Les grandes lignes du préambule du contrat n'ont pas été modifiées, sauf quelques ajustements apportés sur le volet économique au regard de la conjoncture économique du moment et de l'engagement du Pays des vallons de Vilaine au sein de la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation (MEIF) du bassin de Rennes qui intègre également la Maison de la formation professionnelle (MFP) régionale.

« Le territoire, qui a déjà développé un savoir-faire en matière métallurgique et automobile, soutiendra l'adaptation et les mutations de l'économie déjà implantée. Ce soutien passe par une amélioration des services aux entreprises, une réflexion hautement concertée sur l'aménagement des zones d'activités en parcs d'activités ou le soutien au commerce et à l'artisanat. Il doit se faire en lien étroit avec les politiques en matière d'habitat et de services à la personne, indispensables à l'accueil des salariés potentiels. Le Pays des vallons de Vilaine tient également à renforcer la mise en réseau des acteurs de l'emploi, favorisant ainsi l'accès à l'emploi et à la formation et le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire ».

Il s'agit pour le Pays de réaffirmer les priorités d'actions définies en 2006, de prioriser les projets qui présentent un caractère intercommunal, d'assurer un juste équilibre du développement, notamment par l'utilisation des fonds de la Région entre les deux communautés de communes, tout en veillant à une meilleure qualification des projets dans le cadre de « l'expérimentation du développement durable ».

S'agissant des projets d'action programmés, les projets qui suivent, dont certains sont déjà réalisés ou en cours de réalisation, ont été maintenus dans le contrat :

Chantier	Opération	Porteur de projet	Localisation	Montant dotation
Pour une définition des stratégies territoriales de développement économique et social	Aménagement d'un parc d'activités développement durable – Domaine de la Massaye, Guichen	Mairie de Guichen	Guichen	15.000 €
Pour une exemplarité des démarches environnementales	Aménagement d'une maison des énergies – le Ritoir, Lassy	Acsor	Lassy	86.000 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire	Aide au démarrage d'une recyclerie	Mode d'emploi	Bain de Bretagne	120.000 €
	Aménagement d'un multiaccueil à Goven	Mairie de Goven	Goven	70.000 €
	Construction d'une maison de soins à domicile à Guichen	Autonomie Services	Guichen	97.176 €
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	Construction d'un planétarium à la Couyère	CCMVS	La Couyère	17.500 €
	Aménagement du musée conservatoire des Mines de la Brutz	CCMVS	Teillay	72.000 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	Parcours d'interprétation de Saint Senoux	Acsor	Saint Senoux	8.400 €
	Aménagement du site fluvial de la Plage à Pléchâtel	CCMVS	Pléchâtel	21.000 €
	Aménagement d'un belvédère au port de plaisance de Messac	CCMVS	Messac	20.000 €
	Total			527.076 €

Les nouvelles opérations retenues au titre de la révision à mi-parcours du contrat sont les suivantes :

Chantier	Opération	Porteur de projet	Localisation	Montant dotation	Coût prévisionnel HT
Pour une définition des stratégies territoriales de développement économique et social	Aménagement du pôle d'activités de proximité des Salines (tranche 1)	CCMVS	Saulnières	106.000 €	947.094 €
	Aménagement du pôle d'activités de proximité du Clos de la Barre (tranche 2)	CCMVS	Messac	64.000 €	80.222 €
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde	Aide au démarrage d'un transport local sur le canton de Guichen (2 années d'exploitation)	Acsor	Canton de Guichen	32.000 €	140.000 €
	Aide au démarrage d'un transport local sur la communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon (2 années d'exploitation)	CCMVS	Moyenne Vilaine et Semnon	32.000 €	140.000 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire	Construction d'un bâtiment emploi services	Acsor	Guichen	90.000 €	517.500 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	Etude de faisabilité en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale sur le canton de Guichen	Acsor	Canton de Guichen	22.193 €	40.000 €
	Total			346.193 €	

Les projets suivants sont modifiés, notamment pour prendre en compte une réévaluation de la participation régionale :

Chantier	Opération	Localisation	Montant de la dotation	Coût prévisionnel HT
Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement	Création de l'écopôle de Guichen	Guichen	190.000 €	1.000.830 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	Aménagement d'une voie verte sur le Pays des vallons de Vilaine	Messac-Teillay	148.400 €	600.000 €
	Aménagement du site fluvial de la Courbe	Bourg des Comptes	160.000 €	800.000 €
	Aménagement du site fluvial de la Mare aux Mortiers	Saint Senoux	27.000 €	70.608 €
	Aménagement du site fluvial de Pont Réan	Guichen	80.000 €	200.000 €
	Total		605.400 €	

Enfin, à l'occasion de la révision à mi-parcours, les projet suivants sont abandonnés :

Chantier	Opération	Porteur de projet	Localisation	Montant de la dotation	Motif d'abandon
Pour une définition des stratégies territoriales de développement économique et social	Aménagement d'un parc d'activités développement durable – Domaine de la Massaye, Guichen	Mairie de Guichen	Guichen	85.000 €	Action dans sa phase opérationnelle concédée à un aménageur privé
	Aménagement d'un parc d'activités développement durable – Lanserva, Pléchâtel	CCMVS	Pléchâtel	100.000 €	Acquisitions foncières en cours, échéancier d'aménagement non connu
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde	Mise en place d'un système de transport local sur le canton de Guichen	Acsor	Canton de Guichen	28.000 €	Renégociation du projet avec la Région sur des termes différents
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	Parcours d'interprétation du Sel de Bretagne	CCMVS	Le Sel de Bretagne	8.400 €	Modification dans l'assiette subventionnable
Pour une exemplarité des démarches environnementales	Réalisation d'un ZAC développement durable : ZAC du Chemin vert, Laillé	Mairie de Laillé	Laillé	138.000 €	Changement de maîtrise d'ouvrage : ZAC concédée à un opérateur privé
	Réalisation d'un ZAC développement durable : ZAC de la Gare, Messac	Mairie de Messac	Messac	138.000 €	Changement de maîtrise d'ouvrage : ZAC concédée à un opérateur semi-public
	Total			497.400 €	

Au total :

Projets maintenus (2006-2009)	527.076 €
Projets modifiés (2009-2012)	605.400 €
Nouveaux projets (2009-2012)	346.193 €
Total programmation révisée (2006-2012)	1.478.669 €

Le Conseil de développement du Pays des vallons de Vilaine a été consulté sur les termes de la révision. Le Conseil économique et social de la Région (CESR) le sera également.

Le Conseil régional de Bretagne décidera de l'approbation du contrat de pays des vallons de Vilaine dans sa session du mois de décembre 2009.

Il est donc proposé aux deux communautés de communes d'approuver la révision du contrat de pays au regard de la modification de la stratégie et au vu de l'évolution de la programmation.

Après en avoir délibéré, la Communauté de Communes approuve, à la majorité de ses délégués, 1 personne s'abstenant, la révision du contrat de pays des vallons de Vilaine sous réserve de sa conformité avec la délibération que prendra le Conseil régional de Bretagne.

Il est par ailleurs demandé, pour l'utilisation de l'enveloppe 3 dite « au fil de l'eau » de privilégier les projets des petites Communes en matière culturelle, et de petite enfance – enfance – jeunesse.

*** VALIDATION DU PROJET E-MEGALIS 2010 – 2015 ***

Mr DUPONT – Président du Comité TIC rappelle que la Communauté de Communes est membre du syndicat mixte de développement de services de technologies, d'information et de télécommunication : MEGALIS Bretagne.

Ce syndicat sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle valide le projet e-megalis 2010 – 2015, ainsi que les modalités financières.

Mr DUPONT présente alors ce projet reposant sur la construction et l'animation de l'administration électronique en Bretagne, ainsi que le principe de répartition des participations financières des collectivités (le montant individuel pouvant être amené à changer selon l'adhésion de nouveaux membres).

E-megalis doit être perçu comme un outil au service des collectivités et des établissements publics de Bretagne, dont l'objectif consiste à favoriser le développement des usages et des services d'administration électronique, tels que la dématérialisation des marchés publics, la dématérialisation des pièces du contrôle de légalité, la dématérialisation des pièces comptables, les certificats numériques, le parapheur électronique, l'archivage numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté se prononce à la majorité de ses délégués, 2 personnes s'abstenant, en faveur du projet e-megalis 2010 – 2015 et de ses modalités financières..

*** DEMANDE DE SUBVENTION DDR
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZA DES SALINES – TRANCHE 1 ***

Lors de la Commission du 16 juin 2009 qui examine les dossiers de demande de subvention DDR, il avait été donné un avis favorable au dossier relatif à l'aménagement de la ZA des Salines – 1ère tranche, à SAULNIERES, sur la base d'un coût d'opération de 947.094 € et d'une aide de 234.769,24 €.

Cette demande avait été formulée, à partir des estimatifs de travaux établis par le maître d'œuvre : EGUIMOS. Elle incluait le projet de réalisation d'un tourne à gauche pour sécuriser l'accès à la zone d'activités.

Depuis, les services de la Préfecture qui instruisent les dossiers DDR ont demandé un complément d'informations à la Communauté de Communes, de façon à valider l'attribution de subvention lors de la nouvelle réunion de la Commission d'élus qui a eu lieu le 15 octobre dernier.

Or, il s'avère que l'ensemble des pièces demandées n'ont pas été fournies en temps et en heure aux services instructeurs. Il a ainsi été décidé de donner un délai de 10 jours à la Communauté de Communes pour transmettre les pièces manquantes, et lui attribuer ainsi définitivement cette subvention.

Les pièces techniques et justificatives demandées ont été collectées auprès des différents services concernés, le maître d'oeuvre, le Conseil Général, et France Domaine.

Il reste à mettre en concordance les documents relatifs au coût de l'opération, les devis et le plan de financement. Et enfin à préciser les conditions exactes de la maîtrise d'ouvrage.

1er point : la maîtrise d'ouvrage

S'agissant d'une zone d'activités intercommunale positionnée sur des terrains appartenant à la Communauté de Communes, et relevant de la compétence économique de l'E.P.C.I., la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ZA des Salines à SAULNIERES, est bien assurée par la Communauté de Communes.

2ème point : le coût de l'opération

Il est tout d'abord rappelé que cet aménagement s'inscrit dans un plan plus général d'opération concernant l'ensemble du site dont la Communauté de Communes est propriétaire. Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Communautaire avait validé le programme global d'aménagement tel que proposé par le maître d'œuvre et se présentant ainsi ⇒

1ère tranche correspondant d'une part à la viabilisation d'un premier secteur permettant la commercialisation de 16.709 m² (comprenant au minimum 6 lots qui peuvent être découpés en un maximum de 10 lots), et d'autre part à la réalisation d'un tourne à gauche.

2ème tranche correspondant à la viabilisation du second secteur permettant la commercialisation de 37.403 m² (découpés en un minimum de 6 lots et un maximum de 17 lots). Cette tranche ne s'effectuera qu'après avoir commercialisé la majeure partie de la 1ère tranche.

Estimation initiale financière présentée par le maître d'oeuvre :

Lot n° 1 : Terrassement voirie – Assainissement EU et EP – Réseau de télécommunication

- . Tranche 1 : 396.117,00 € HT + 232.550,00 € HT pour le tourne à gauche
- . Tranche 2 : 392.110,00 € HT

Lot n° 2 : Espaces verts – Aménagements paysagers

- . Tranche 1 : 106.280,40 € HT
- . Tranche 2 : 172.664,50 € HT

Ce qui représentait un total estimé à :

- . Tranche 1 : 734.947,40 € HT (dont 232.550,00 € HT pour le tourne à gauche)
- . Tranche 2 : 564.774,50 € HT

Soit au global : 1.299.721,90 € HT

Aujourd'hui, le délai de réalisation de la Tranche 2 n'est pas connu, comme indiqué précédemment les travaux seront engagés qu'après avoir assuré la commercialisation de la Tranche 1. Aussi, le coût de cette 2ème tranche qui représente un total estimé à 564.774,50 € HT sera financé d'une part, par la vente des terrains (37.403 m² * 10 € HT = 374.030 € HT), et d'autre part par les aides qui pourront être sollicitées notamment par le biais du Conseil Général au titre du Contrat de Territoire, et du Conseil Régional au titre du Contrat de Pays, sous réserve du maintien de ces aides publiques à l'avenir.

Par ailleurs en ce qui concerne la Tranche 1, lors de l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises établi en avril 2009, le maître d'oeuvre a présenté l'actualisation suivante de l'estimation prévisionnelle du coût des travaux ⇒

Pour la Tranche 1	Lot n° 1 :	465.800,00 € HT (ne comprenant pas le tourne à gauche) *
	Lot n° 2 :	106.280,40 € HT
	Total :	572.080,40 € HT
Pour la Tranche 2 (pour mémoire)	Lot n° 1 :	434.690,00 € HT
	Lot n° 2 :	172.664,50 € HT
	Total :	607.354,50 € HT

* le tourne à gauche sur la RD n° 777 n'a effectivement pas été intégré dans le dossier de consultation des entreprises, du fait que le Conseil Général a demandé à ce que cet équipement ne soit réalisé qu'une fois l'implantation d'entreprises concrétisée sur cette zone d'activités. Il n'en reste pas moins qu'il devra être prévu rapidement, courant 2010, du fait du projet porté par la Communauté de Communes, de construire 2 ateliers relais à usage artisanal, sur la ZA des Salines.

Ainsi, le Bureau Communautaire réuni le 20 octobre 2009, a approuvé l'ensemble de cette présentation basée sur un coût d'opération de 784.226,79 € HT pour réaliser la 1ère tranche de viabilisation de la ZA des Salines.

Toutefois, à la demande de la Sous-Préfecture suite à la transmission de la dernière décision de Bureau, il a été procédé à une répartition précise du coût de cette opération entre les tranches 1 et 2. Ainsi, si l'on tient compte des derniers estimatifs connus, et de l'ensemble des devis et dépenses, le coût de l'opération correspondant exclusivement à la Tranche 1, se présente de la façon suivante ⇨

Le plan de financement réactualisé pour la tranche 1 se présente alors ainsi ⇒

Financeurs	Montant (€)
Etat-DDR	234.769 (32 %)
Conseil Régional - Contrat de Pays	106.000 (14,50 %)
Conseil Général d'Ille et Vilaine - Contrat de Territoire	236.773 (32,50 %)
Autofinancement Communauté de Communes	206.685 (21 %)
Total recettes	727.661

Pour mémoire

Commercialisation Terrain (base 10 € HT le m ²)	167.090 *
--	-----------

Total superficie commercialisée = 16.709 m² au total. En fait, une partie du lot C (1.753 m²) sera utilisée par la Communauté de Communes pour construire 2 ateliers relais.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette nouvelle présentation actualisée du coût d'opération, et du plan de financement (en remplacement aux présentations validées par le Bureau Communautaire du 20 octobre 2009).

*** CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISSION
DE CONTROLE DE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ANC ***

Par délibération en date du 9 septembre 2009, le Conseil Communautaire avait validé le principe de déléguer à un prestataire extérieur, la mission de Contrôle de fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif assurée actuellement par le SPANC de la Communauté de Communes.

Pour cela, il a été lancé, par voie de procédure adaptée, une consultation pour passer un marché de 3 ans (2010 à 2012), à bons de commande.

La date limite de cette consultation avait été arrêtée au 30 octobre 2009. Mr LANDEL – Vice-Président en charge de l'Environnement, présente au Conseil, le résultat de cette consultation.

Nombre d'offres reçues dans les délais : 6

- N° 1 SAUR
- N° 2 STGS
- N° 3 SANI-OUEST
- N° 4 VEOLIA EAU
- N° 5 BEDAR
- N° 6 AQUASOL

1 entreprise a fait savoir qu'elle ne pouvait remettre une offre, du fait d'une surcharge de travail. Il s'agit de l'entreprise suivante : ACT diagnostic

Mr LANDEL présente alors les tableaux comparatifs des offres reçues.

Présentation des offres de prix – Bordereau des Prix Unitaires (prix indiqués en € HT)

candidat	adresse	Contrôle Fonct.	Réunion publique	Analyses	Contrôle Fonctionn. non programmé
SAUR	Zone Artisanale 6 avenue des Platanes BP28 35310 MORDELLES	49	compris	78	49
STGS	22 rue des Grèces 50307 AVRANCHES	50	300	200	80
SANI-OUEST	Zone Artisanale du Verger 460 allée des fruitiers 44690 LA HAYE FOUASSIERE	45	120	65	45
VEOLIA EAU	Centre Operationnel Bretagne Est 17 Rue Augustin Fresnel CS 51758 35417 SAINT MALO	44,95	180	37	60
BEDAR INGENIERIE	106 Boulevard de Laval 35500 VITRE	43,5	320	75	51,9
AQUASOL	Espace Monniais 48 rue de Bray 35510 CESSON SEVIGNE	43,5	150	50	60

Présentation des Références et Moyens

	Références	Moyens	Moyens
	contrôle de fonctionnement	moyens humains	autres moyens
SAUR	18 000 en cours en contrat d'affermage ou en prestation de service, cdc bretagne romantique, brocéliande, pipriac, acsor, aubigné	6 techniciens anc + 3encadrements + 3 ingénieurs référents+ numéro d'appel - 1 technicien affecté	utilisation logiciel agate + extra net+
STGS	5200 installations en contrat d'affermage ou en prestation de service , cdc derval 44 + cdc 50 et 61 environ 5250 diag	7 techniciens anc + 1 encadrement+ secrétariat +informatique	utilisation logiciel controla + tablette pc
SANI-OUEST	1520 en cours en bretagne + 25 000 ANC dans le grand ouest type de prestation non précisé	10 techniciens +1 responsable marché+n° appel	utilisation logiciel non nommé
VEOLIA EAU	cdc roche au fées, cdc chateaugiron, cdc dol , fougères communauté 10 000 sur le 35 + autres ref dans le grand ouest en cf en prestation ou dsp	3 techniciens +pole anc du département+ numéro appel	utilisation logiciel avec passerelle pour controla + tablette pc
BEDAR INGENIERIE	8200 en cours SM du bocage 50, cdc mayenne	5 techniciens +1 ing dont 1 tech affecté+ligne téléphonique	utilisation logiciel controla après acquisition +ordinateur portable
AQUASOL	4 références cdc candé(1200), sud goelo, se de courson, le pertre	2 techniciens +2 ingénieurs dont 1 techn affecté	utilisation logiciel controla après acquisition+ tablette pc

Ainsi, compte tenu des critères de sélection des offres qui avaient été fixés dans le règlement de la consultation, le classement des offres se présente ainsi ⇒

	prix	ref	moyen	p*5	r*3	m*2	total
SAUR	6	10	9	30	30	18	78
STGS	5	9	8	25	27	16	68
SANI-OUEST	7	10	9	35	30	18	83
VEOLIA EAU	8	9	9	40	27	18	85
BEDAR INGENIERIE	9	8	9	45	24	18	87
AQUASOL	10	8	8	50	24	16	90

Considérant l'avis de la Commission Environnement, ainsi que celui de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jeudi 5 novembre 2009, retenant toutes les 2 propositions de AQUASOL,

le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de choisir AQUASOL, pour réaliser les contrôles de fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif, à partir du 1er janvier 2010, et pour une période de marché de 3 années. Le Président est alors autorisé à signer ce marché à bons de commande, à passer avec AQUASOL.

***CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE
AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ***

Le Président informe le Conseil Communautaire que, lors de la dernière réunion des Maires qui s'est tenue le 9 octobre 2009, il a été évoqué l'idée de préciser les conditions d'attribution de la subvention Communauté de Communes, en faveur du développement durable.

Après discussion avec les Maires, examen par les membres du Bureau et contacts pris avec Jérôme RANNOU - Technicien du service Conseil en énergie du Département, ainsi qu'avec Nicolas BOUE – Chargé de Mission Environnement au Pays des Vallons de Vilaine, de façon à renforcer le rôle d'exemplarité des bâtiments publics financés par la Communauté de Communes, il est proposé de retenir les critères suivants ⇒

- . Faire appel à un maître d'oeuvre
- . Obligation de consulter en amont les services du Conseil en énergie partagé du Département
- . En terme énergétique, respect de la réglementation thermique 2012 - projet de loi Grenelle 2 ayant pour objectif d'appliquer au moins le label BBC (Bâtiment à basse Consommation) à toute construction neuve à la fin 2012 et dès fin 2010 pour les bâtiments publics et les bâtiments affectés au secteur tertiaire.
- . Faire réaliser une étude thermique

Ainsi, il est proposé que les projets respectent les critères des labels BBC pour le neuf et Effinergie pour la rénovation. Il s'agit d'inciter les Communes à se montrer exemplaires au niveau de leurs bâtiments publics.

Les constructions neuves, pour les bâtiments publics ou tertiaires, doivent présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kwh / m² / an. Ce seuil sera modulé :

pour encourager la diminution des émissions des gaz à effet de serre, pour les énergies présentant un bilan avantageux en terme d'émissions

en fonction de la localisation, des caractéristiques et de l'usage des bâtiments

Pour les réhabilitations, réduire d'au moins 40 % les consommations en énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à la majorité de ses délégués, 1 personne s'abstenant, le nouveau cadrage tel que présenté par Le Président, des conditions d'attribution de subvention de la Communauté de Communes, en faveur du développement durable.

Il est toutefois demandé à la Commission Environnement, d'étudier ce qui pourrait être mis en place comme aide communautaire complémentaire, pour les Communes qui ont des projets d'installations d'équipements importants, de type chaudière à bois, panneaux photovoltaïques,

*** ACQUISITION DE CHEMINS D'EXPLOITATION ET DE FOSSES COMMUNAUX
POUR LE FUTUR P.A.I. DE PLECHATEL ***

La Commune de PLECHATEL a transmis à la Communauté de Communes, la délibération de son Conseil Municipal approuvant la cession de terrains situés sur le futur Parc d'Activités.

Il s'agit des chemins d'exploitation et fossés suivants :

chemins cadastrés ZT 55, 59,71 et 78 : cédés à titre gratuit

ruisseau cadastré ZT 17 : cédé partiellement à titre gratuit, jusqu'à l'angle Nord Ouest de la parcelle ZT 51

chemin cadastré n° 344 : cédé partiellement à titre gratuit, jusqu'à l'intersection du fossé ZT 17

La Commune demande à garder le chemin communal en limite de Commune avec BAIN DE BRETAGNE, depuis l'angle Sud Est de la parcelle ZT 70, jusqu'à l'intersection du ruisseau 80 (angle Nord Est de la parcelle ZT 79), l'autre partie peut être cédée à titre gratuit.

Il est ainsi soumis à l'avis du Conseil Communautaire, le Bureau ayant donné un avis favorable, l'acquisition de ces différents morceaux de terrains appartenant à la Commune de PLECHATEL, et situés dans le périmètre du futur Parc d'Activités Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition, auprès de la Commune de PLECHATEL, des chemins d'exploitations et fossés selon le détail des références cadastrales présenté ci-avant, et à titre gratuit. La Communauté de Communes prendra à sa charge les frais inhérents à cette opération. Le Président est alors autorisé à signer l'acte notarié comprenant l'ensemble de ces acquisitions.

*** CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ***

Le Bureau soumet au Conseil Communautaire la proposition de création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe, pour les services techniques propres de la Communauté de Communes.

La mission de ce poste d'agent polyvalent Bâtiments / Espaces verts recouvre les tâches suivantes ⇨

- Activités principales :

. Entretien des espaces verts et espaces publics des zones d'activités, du patrimoine de la Communauté de Communes (Musée « Eugène Aulnette » - Planétarium de La Couyère – Espace muséographique des Mines de la Brutz), du terrain des gens du voyage et du siège communautaire.

. Entretien des panneaux RIS, et des supports médias des sentiers d'interprétation

. Entretien et petites réparations des installations du terrain des gens du voyage. Remplacement de l'agent d'accueil en son absence, pour assurer l'accueil des gens du voyage.

. Entretien et petites réparations des 6 espaces Jeunesse de la Communauté de Communes, des équipements culturels et de son siège.

. Gestion du camion nacelle (et autres équipements mutualisés) mis à disposition des Communes

- Activités secondaires :

. Renfort au chantier d'insertion composé d'une 10aine d'agents (gérant l'entretien des chemins de randonnées de tout le territoire de la Communauté de Communes), si nécessaire

. Travaux de mise en valeur du petit patrimoine bâti des Communes (type puits, four à pain, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce, à l'unanimité, en faveur de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe, ce qui permettra à la Communauté de Communes de mettre en place son propre service technique. Selon la charge de travail de ce premier poste, il sera ultérieurement envisagé ou non la création d'un poste d'adjoint technique complémentaire.

*** DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES
DANS LES COMMISSIONS ***

Le Président rappelle tout d'abord que la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire est fixée en fonction de la population, de la façon suivante ⇒

- de 1 à 999 habitants : 2 délégués
- de 1.000 à 1.999 habitants : 3 délégués
- de 2.000 à 2.999 habitants : 4 délégués
- Au dessus de 2.999 habitants : 4 délégués + 1 délégué par tranche complète ou incomplète de 1.000 habitants

A noter que le nombre d'habitants pris en compte, correspond à celui défini pour la population DGF.

Ainsi, la Commune de POLIGNE a transmis dernièrement à la Communauté de Communes, sa fiche de notification de Dotation Nationale de Péréquation 2009, faisant apparaître une population DGF de 1.059 habitants.

Cette Commune qui disposait jusqu'alors de 2 délégués titulaires (et 2 délégués suppléants) au sein du Conseil Communautaire, par délibération du 25 septembre 2009, a donc désigné 1 délégué titulaire supplémentaire, ainsi qu'1 délégué suppléant supplémentaire. Il s'agit de :

- délégué titulaire : Mme Catherine ALLAIN (qui était auparavant délégué suppléant)
- délégué suppléant : Mme Géraldine DESCHAMPS – Mr Yannick PAUMELLE (en remplacement de Mme ALLAIN)

A ce titre, la Commune de POLIGNE souhaite que ces 2 nouveaux délégués puissent intégrer les Commissions communautaires.

Compte tenu de cette demande, il est procédé à leur désignation, par vote à bulletin secret, pour participer à la Commission Jeunesse.

Nombre de votants : 43

Sont élues membres de la Commission Jeunesse

Mme ALLAIN Catherine avec 43 voix

Mme DESCHAMPS Géraldine avec 43 voix

*** ADMISSIONS EN NON VALEUR ***

Le comptable du Trésor Public a fait savoir à la Communauté de Communes qu'il n'a pu recouvrer :

- . la somme de 160,89 € correspondant à une partie de la redevance 2007 due par une famille ayant occupé l'aire d'accueil des gens du voyage
- . la somme de 448,42 € correspondant à une partie de la redevance 2007 due par une autre famille ayant occupé l'aire d'accueil des gens du voyage
- . la somme de 2.940 € correspondant à la redevance Ordures Ménagères 2008 de 12 personnes

Il demande en conséquence l'allocation en non-valeur de ces deux sommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les admissions en non valeur telles que présentées par le comptable du Trésor Public de BAIN DE BRETAGNE,

- . de 160,89 € correspondant à une partie de la redevance 2007 due par une famille ayant occupé l'aire d'accueil des gens du voyage

- . de 448,42 € correspondant à une partie de la redevance 2007 due par une autre famille ayant occupé l'aire d'accueil des gens du voyage
 - . de 2.940 € correspondant à la redevance Ordures Ménagères 2008 de 12 personnes
- admissions en non valeur à appliquer sur le Budget Principal de la Communauté de Communes.

*** AVENANT N° 1 AU LOT « SERRURERIE - METALLERIE » RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE MUSEOGRAPHIQUE SUR LE SITE DES MINES DE LA BRUTZ ***

Le Président présente la proposition d'avenant n° 1 au lot n° 5 « Serrurerie - Métallerie », passé avec l'entreprise SELF SIGNAL, pour les travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel en espace muséographique, aux Mines de la Brutz, à TEILLAY.

Objet de cet avenant :

Plus value pour travaux Grille sortie descendrie

Moins value pour une porte métallique pleine

L'avenant proposé a donc pour objet d'établir un nouveau montant de marché pour le lot Serrurerie – Métallerie, de la façon suivante ⇨

Montant du marché initial = 16.070,74 € HT

Avenant n° 1

Plus value grille + 2.450,55 € HT

Moins value porte - 1.376,89 € HT

Nouveau montant marché 17.144,40 € HT

Globalement l'avenant n° 1 représente une augmentation du marché relatif au lot n° 5, de plus de 5 % par rapport au marché initial. Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 novembre 2009, à 19 H 45, a donné un avis favorable sur cette proposition d'avenant.

Après examen de cette proposition soumise par le maître d'œuvre : la SCP GESLAND – HAMELOT, et au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au lot « Serrurerie - Métallerie », relatif à l'aménagement d'un espace muséographique sur le site des Mines de la Brutz, pour un coût supplémentaire de 1.073,66 € HT, faisant ainsi passer le marché d'un montant initial de 16.070,74 € HT à 17.144,40 € HT. Le Président est alors autorisé à signer cet avenant à passer avec l'entreprise SELF SIGNAL.

*** AVENANT N° 1 AU LOT « MENUISERIES INTERIEURES » RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE MUSEOGRAPHIQUE SUR LE SITE DES MINES DE LA BRUTZ ***

Le Président présente une autre proposition d'avenant n° 1 concernant le lot n° 6 «Menuiseries intérieures », passé avec l'entreprise L'ATELIER DU PLESSIS, pour la même opération : aménagement d'un espace muséographique sur le site des Mines de la Brutz, à TEILLAY;

Objet de cet avenant préparé suite à la demande du maître d'ouvrage :

Suppression d'un mur mobile, remplacé par un rideau de séparation, et pose de poteaux garde corps à la salle du 2ème étage.

L'avenant proposé a donc pour objet d'établir un nouveau montant de marché pour le lot Menuiseries intérieures, de la façon suivante ⇨

Montant du marché initial = 41.538,72 € HT

Avenant n° 1

Moins value mur mobile	- 14.854,47 € HT
Plus value rideau de séparation	+ 3.185,60 € HT
Plus value poteaux garde corps	+ 336,12 € HT
d'où globalement une moins value	- 11.332,75 € HT
Nouveau montant marché	30.205,97 € HT

Globalement cet avenant n° 1 représente une diminution du marché relatif au lot n° 6, de plus de 5 % par rapport au marché initial. Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 novembre 2009, à 19 H 45, a donné un avis favorable sur cette proposition d'avenant.

Après examen de cette proposition soumise par le maître d'œuvre : la SCP GESLAND – HAMELOT, et au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au lot « Menuiseries intérieures », relatif à l'aménagement d'un espace muséographique sur le site des Mines de la Brutz, pour une moins value de 11.332,75 € HT, faisant ainsi passer le marché d'un montant initial de 41.538,72 € HT à 30.205,97 € HT. Le Président est alors autorisé à signer cet avenant à passer avec l'entreprise L'ATELIER DU PLESSIS.

*** QUESTIONS DIVERSES ***

↳ Le Président informe l'assemblée qu'une réunion conviant l'ensemble des délégués des Communautés de Communes du Canton de Guichen et de Moyenne Vilaine et du Semnon, a été programmée le lundi 16 novembre prochain, à 18 h 00, à la Maison Intercommunale de Guichen.

Lors de cette réunion, les services du Conseil Général présenteront le projet d'orientations stratégiques du Département en matière de transports. A cette occasion, l'avis des délégués sera recueilli.

↳ Le Président annonce la mise en place de la Commission Intercommunale d'accessibilité. La 1ère réunion est prévue le lundi 30 novembre prochain, à 18 h 00, au siège de la Communauté de Communes.

Il est demandé aux Communes qui ne l'auraient pas encore fait, de désigner un représentant (qui ne doit pas forcément être un délégué communautaire), appelé à siéger à cette Commission.

Il est rappelé le rôle de la Commission intercommunale d'accessibilité à laquelle peuvent également participer des acteurs locaux non élus ⇒

1. Cette Commission doit dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. Ce constat sera matérialisé par un rapport annuel, à présenter en Conseil Communautaire puis à transmettre aux services de la Préfecture.

2. La Commission émettra des propositions destinées à améliorer l'accessibilité sur le territoire.

3. Enfin, la Commission a en charge d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

↳ Le Président précise que la prochaine réunion des Maires qui doit avoir lieu le 4 décembre 2009, aura pour objet d'informer les élus sur leur rôle d'officier de police judiciaire.

↳ Par ailleurs, de façon à ne pas provoquer de gêne dans la fréquentation des magasins implantés sur le parc d'activités intercommunal de Château Gaillard lors des fêtes de fin d'année, les travaux du passage souterrain sous la RD 777 ont été programmés en début d'année 2010.

↳ Mr DERVAL, Vice-Président ayant en charge le Tourisme, rappelle qu'il est prévu d'intégrer une nouvelle carte touristique du Pays des Vallons de Vilaine, sur les RIS de la Communauté de Communes.

A cet effet, il demande aux Communes où sont implantés ces RIS de bien vouloir procéder à leur nettoyage, et lui indiquer l'état de ces panneaux.

↳ Mr KAZMIERCZAK, Vice-Président ayant en charge le Développement Culturel, invite tous les délégués à venir participer à la 1ère projection d'un film documentaire qui aura lieu au PETIT FOUGERAY, le vendredi 6 novembre 2009, à 20 h 30. Il rappelle que cette manifestation est organisée par la Communauté de Communes, dans le cadre de la 10ème édition nationale du mois du film documentaire. Tout au long de ce mois de novembre, ce sont 12 films qui seront présentés au public sur Moyenne Vilaine et Semnon. Cette opération a été préparée par Angélique ROBERT, en concertation avec les bibliothèques des Communes et la médiathèque de BAIN DE BRETAGNE, et en partenariat avec l'association « Comptoir du doc ». Mr KAZMIERCZAK précise de plus que toutes les séances sont accompagnées d'un échange avec le public, en présence du réalisateur ou d'un technicien du film projeté.

Affiché le 12 Novembre 2009

Le Président,

Yvon MELLETT